

Osny, le 05/03/2019

Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Val-d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et
Inspectrices de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Directrices d'établissements privés hors contrat

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Directrices de Centre d'Information et
d'Orientation (CIO)

Pour Information

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements publics du 2nd degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Directrices d'établissements privés sous contrat

Circulaire 2019-DSEN95

**Division des Elèves et de
la Scolarité**

Affaire suivie par :
Aurélie NGUYEN
Téléphone :
01.79.81.22.50

Fax :
01.79.81.20.35

Mél :

Ce.ia95sco@ac-versailles.fr

Immeuble le Président
2A av des Arpens
95525 Cergy-Pontoise cedex

http : www.ac-versailles.fr

**Objet : Organisation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public des
élèves issus d'établissements privés hors contrat ou instruits dans la
famille – Département du Val d'Oise**

Réf : Note de service n°81-173 du 16 avril 1981 relative à l'admission dans
l'enseignement public

Annexes : Fiche de demande d'entrée dans l'enseignement public

La direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise est chargée d'organiser pour les élèves résidant dans le département, issus des établissements privés hors contrat ou instruits dans la famille, une évaluation afin de leur permettre, s'ils le désirent, de poursuivre leur scolarité dans les classes de collège et lycée de l'enseignement public.

Les évaluations auront lieu le **mercredi 15 mai 2019**.

Les responsables légaux des élèves concernés qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement public du second degré doivent respecter la procédure décrite ci-après.

1- Inscription à l'évaluation

Le registre d'inscription aux évaluations, pour tous niveaux est ouvert **jusqu'au vendredi 12 avril 2019.**

Les inscriptions sont ouvertes aux familles domiciliées dans le Val-d'Oise. La demande d'inscription à l'examen se fait au moyen de la fiche de demande située en annexe. Elle est obligatoirement accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Justificatifs de domicile (facture d'électricité / gaz, quittance de loyer, etc...)
- Copie des bulletins scolaires des deux dernières années
- Copie du livret de famille (pages parents et enfant concerné)
- **Le cas échéant, les pièces justificatives permettant l'obtention d'un horaire aménagé pour les épreuves (tiers temps).**

L'ensemble de ces documents doit être expédié :

- Soit par voie postale **avant le 12 avril 2019**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

DSDEN du val d'OISE
DESCO – Examen d'entrée dans l'enseignement public
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Immeuble Le Président
2A Avenue des Arpents
95525 Cergy-Pontoise Cedex

- Soit par courrier électronique :
 - portant comme objet « *Examen d'entrée dans l'enseignement public* » et adressé à l'adresse suivante :
ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne pourra pas être examiné.

Rappel : les candidats résidant hors du département du val d'Oise doivent s'inscrire auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de leur département.

2- Convocation

Une convocation précisant le lieu et l'heure de l'examen sera envoyée, au plus tard **le 6 mai 2019.**

Passé cette date, les candidats qui n'auraient pas reçu de convocation devront se signaler de toute urgence auprès de la division des élèves et de la scolarité :

- Soit par courrier électronique : ce.ia95.sco@ac-versailles.fr
- Soit par téléphone : 01 79 81 22 50

3- Lieu d'examen et nature des épreuves

Les épreuves écrites de français, mathématiques et anglais se déroulent sur la journée. Le déroulement des épreuves et le lieu d'examen seront précisés sur la convocation, aucune restauration n'est prévue sur le lieu d'examen. A titre d'information vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des épreuves :

Evaluation pour une entrée en :	Nature des épreuves	Durée
6ème	Dictée et questions Mathématiques	1H45 1H
5ème, 4ème, 3ème	Français Anglais Mathématiques	2H 1H 1H30
2nde (voie GT et professionnelle)	Français Mathématiques Anglais	2H 2H 1H30
1ère (voie GT / professionnelle)	Français Mathématiques Anglais	2H 3H/2H 1H30
Terminale (Voie GT/professionnelle)	Français Mathématiques Anglais	2H 3H 2H

4- Résultats et affectations

Les résultats de l'évaluation et les décisions d'orientation seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation du Val-d'Oise dès le **jeudi 6 juin 2019**. Ils seront notifiés individuellement aux familles.

Au regard de la décision d'orientation, Monsieur le Directeur académique affecte l'élève.

- L'affectation en classe de 6^{ème}, de 2^{nde} générale ou professionnelle et de 1^{ère} technologique relève de la procédure d'affectation informatisée. Les vœux mentionnés au dossier d'affectation de l'élève sont saisis par la division des élèves et de la scolarité.
- Les affectations des élèves admis en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} seront notifiées dans le courant du mois de juin.
- Les demandes d'affectation des élèves admis en 1^{ère} des voies générales et professionnelles, en Terminale des voies générales, technologiques et professionnelles sont examinées lors des commissions d'ajustement du mois de juillet.

Une fois l'affectation connue, les familles devront finaliser l'inscription auprès de l'établissement dans **les plus brefs délais**.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de l'ensemble de ces dispositions.



Hervé Cosnard